



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

ANNEE 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE

LES CHIFFRES CLES

1. PRESENTATION DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

- 1.1. Présentation du territoire desservi
- 1.2. Estimation de la population desservie
- 1.3. Moyens humains de la Direction
- 1.4. Moyens matériels de la Direction
- 1.5. Service et information du public
- 1.6. Points divers

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

- 2.1. Modalités de tarification
- 2.2. Facturation par le service
- 2.3. Eléments budgétaires

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

- 3.1. Le réseau d'assainissement
- 3.2. Les postes de refoulement / relèvement
- 3.3. Les déversoirs d'orage
- 3.4. Les bassins pluviaux intercommunaux
- 3.5. Autres éléments du réseau
- 3.6. L'entretien du réseau
- 3.7. L'épuration des eaux usées

4. LES TRAVAUX REALISES EN 2023

5. LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DE SERVICE ET DE PERFORMANCE

- 5.1. Indicateurs descriptifs du service
- 5.2. Indicateurs de performance

6. LES PROJETS POUR 2024

7. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ANNEXES :

ANNEXE 1 : EVOLUTION DES EAUX USEES ENTRE L'ENTREE ET LA SORTIE DU CTEU

ANNEXE 2 : DONNES SUR LES POSTES DE RELEVEMENT / REFOULEMENT

ANNEXE 3 : DONNEES DE DEVERSEMENT 2023 DES DEVERSOIRS D'ORAGE

ANNEXE 4 : NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

PREAMBULE

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement stipule dans son article 1er, que « (...) le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Le présent rapport annuel présente pour l'exercice 2023, les indicateurs techniques et financiers définis dans les annexes I et II de ce décret.

Réf. des textes appliqués :

Loi n°2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, décrets et arrêtés associés
Décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
Arrêté 2007-675 du 2 mai 2007 fixant les indicateurs de performances
Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007.
Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

LES CHIFFRES CLES

11.065 abonnés Assainissement Collectif (98%) et 216 abonnés non collectif
33.395 habitants sur la CAV

Service clients eau et assainissement

6.575 sollicitations (mail, appel, visites, courriers) + 4756 courriers émis (courrier, mails)

51 rôles de facturation, 136 avenants
22.784 factures

Facturation de 4.195.209,08 €

Part fixe : 40 € / UL

Part Variable : 1.93 €/m³

Réseau

Réseau de 398 km (274 km EU et unitaire - 174 km EP)

2.531 interventions (49/semaine)

3.088 ml de canalisations remplacées – 80 m EU et 374 ml EP de canalisation créées
422 contrôles de conformité

Epuration

Entretien de 4 stations, 3 barrages, 49 postes (106 pompes), 34 DO

Traitement des eaux usées :

	2022	2023
CTEU	3.430.556	3.942.280
Andelarre	12.176	12.656
Montcey	14.403	17.505
Pusy	59.825	76.104
TOTAL	3.516.960 m³	4.048.545

836 tonnes de boues produites

261 interventions en astreinte

1. PRESENTATION DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) gère intégralement en régie la compétence du service public d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2013. La direction assainissement de la CAV programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter les eaux usées afin d'éviter les contaminations et la dégradation de l'environnement.

La Direction comprend aussi la compétence eau pluviale depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le service est géré au niveau : communal
 intercommunal

Nom de la collectivité : **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL**

Caractéristiques : **EPCI**

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi :(communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Commune	Superficie (km ²)	Commune	Superficie (km ²)
Andelarre	4.124	Montigny les Vesoul	6.537
Andelarrot	5.766	Mont le Vernois	7.766
Chariez	7.638	Navenne	3.979
Charmoille	5.015	Noidans les Vesoul	8.619
Colombier	14.034	Pusey	8.202
Comberjon	3.592	Pusy Epenoux	10.060
Coulevon	2.647	Quincey	12.989
Echenoz la Méline	8.200	Vaivre et Montoille	8.457
Frotey les Vesoul	7.804	Vesoul	9.132
Montcey	8.235	Villeparois	2.950



- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 19/07/2010 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 16/01/2020. Non

- Le service est exploité en
- régie**
 - régie avec prestataire de service**
 - régie intéressée**
 - gérance**
 - délégation de service public : affermage**
 - délégation de service public : concession**

1.2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif et non collectif dessert **33.395 habitants au 01/01/2024 (population totale).**

NOMBRE D'ABONNES (VP56) :

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Population totale INSEE 01/01/2024	Nbre total d'abonnés 31/12/2023	Nbre d'ab. Ass. Coll. 31/12/23	Nbre d'ab. ANC 31/12/23	Nbre d'hab ANC 31/12/23
Andelarre	152	68	58	10	25
Andelarrot	246	113	106	7	17.5
Chariez	214	122	118	4	10
Charmoille	504	220.5	213.5	7	17.5
Colombier	443	206.5	183.5	23	57.5
Comberjon	148	83.5	81.5	2	5
Coulevon	173	93.5	84.5	9	22.5
Echenoz la Méline	3.294	1326.5	1300.5	26	65
Frotey les Vesoul	1.386	628	607	18 + 3 sans eau	45
Montcey	271	119	112	7	17.5
Montigny les Vesoul	652	287	274	13	32.5
Mont le Vernois	193	77	60	17	42.5
Navenne	1.643	516	513	3	7.5
Noidans les Vesoul	2.048	930	930	0	0
Pusey	1.492	794.5	776.5	18	45
Pusy Epenoux	556	253	233	20	50
Quincey	1.409	626.5	610.5	16	40
Vaivre et Montoille	2.484	1052.5	1043.5	9	22.5
Vesoul	15.892	3673	3.666	7	17.5
Villeparois	195	94	94	0	0
Total (VP56)	33.395	11.284	11.065 (= nbre factures)	216 installations + 3 sans eau	540 habitants
Colombe-les-V	491	253	249	4	
Villers le sec	542	242	192	50	
Neurey les la Demie	361	98 (2022)	98 (2022)	0	0
Population desservie par le CTEU (moins rhizosphère -SIAVB + population amont)	33.157	10.532 cav + 593 hors CAV 11.125	10.378 cav 539 hors cav Soit 10.917		

Soit une moyenne de presque 3 habitants par abonnement.

Communes raccordées sur l'assainissement collectif de la CAV :

Colombe les Vesoul

Schéma directeur d'assainissement : **février 2009 - mars 2014**

Réseau de 7.500 m dont 1.700 m de transport dans la vallée de la Colombine, séparatif (EU en 200 mm PVC)

249 abonnés à l'AC (491 habitants en 2023), 100% raccordés,
25.736 m3 consommé (2022)

Taux de raccordement 40%

Taux de dilution : 51 à 69% sauf 200% dans la Vallée de la Colombine (problème de regards)

Taux de collecte de la pollution : 65%

Une convention financière a été signée avec la commune (autorisation du Conseil municipal du 25/01/2018).

Neurey-les-La-Demie

Schéma directeur d'assainissement : **octobre 2006**

	Eaux usées	Refoulement	Eaux pluviales
Longueur	3280 ml	225ml	2410 ml
Diamètre	200 à 500 mm	100 mm	200 à 300 mm
Matériau	PVC et béton	PEHD	PVC et Béton

98 branchements en 2022 (361 habitants en 2023) avec 4 gros consommateurs dont MASPA, 100% raccordés
28.502 m3 consommé (2022)

Volume collecté : 55.3 m3/j dont ECP : 21% du volume journalier mesuré (4m3/j d'ECPP par la MASPA) – Taux de collecte de 78%
Taux de collecte de la pollution : 64%

Une convention financière a été signée avec la commune (autorisation du Conseil municipal du 18/02/2018).

Villers-le-Sec

Schéma directeur d'assainissement : **février 2009 - mars 2014**

Réseau de + de 5.000 m, séparatif (Eu en 200 mm PVC)

192 branchements (542 habitants en 2023), 100% raccordés, 15.663 m3 consommé (2023)

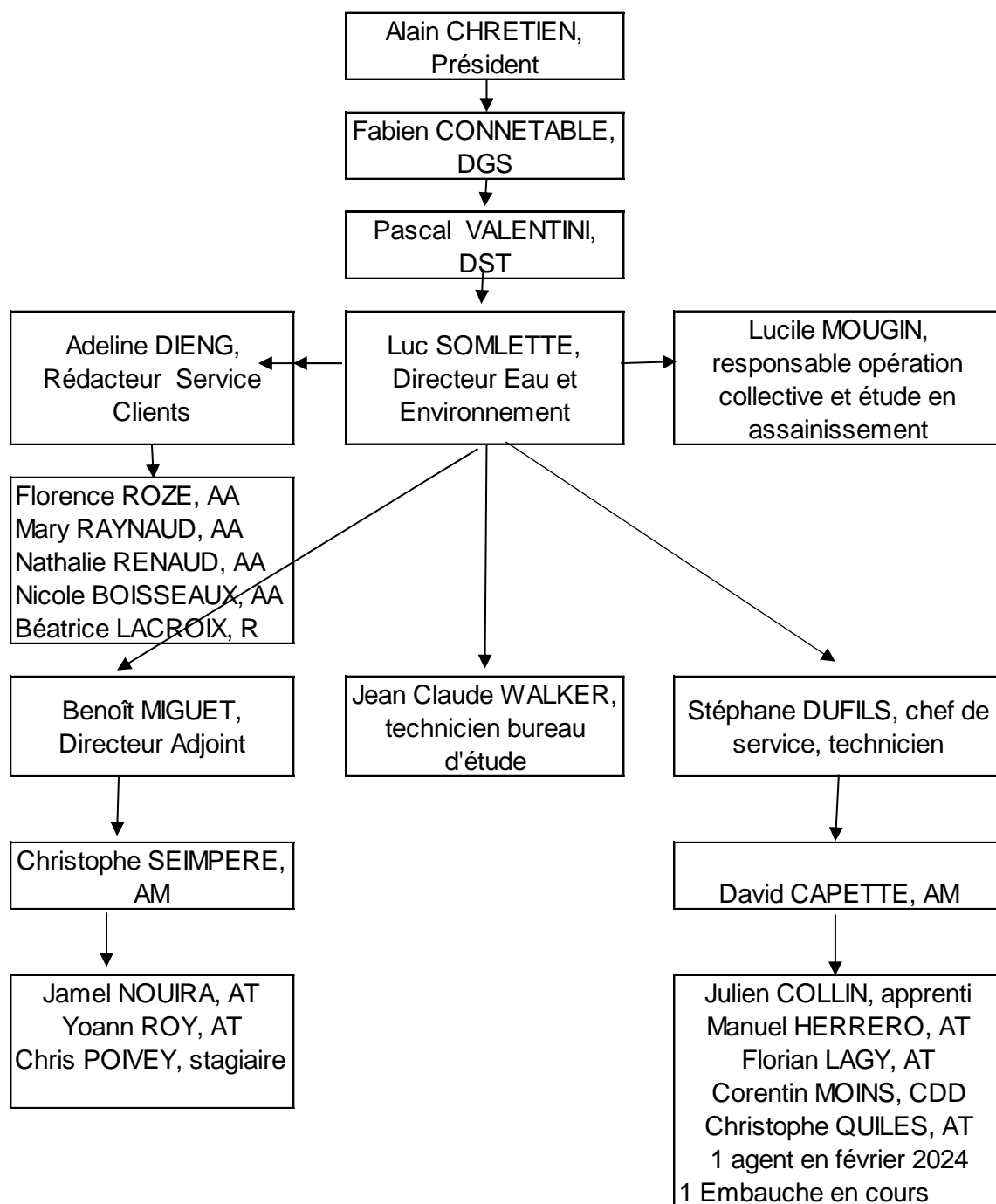
Taux de raccordement 86%
Taux de dilution : 12 à 28%
Taux de collecte de la pollution : 58%

Une convention financière a été signée avec la commune (autorisation du Conseil municipal du 02/02/2018).

1.3. MOYENS HUMAINS DE LA DIRECTION

La Direction de l'assainissement est constituée :

	A	B	C
Siège	1 Directeur	1 technicien Bureau d'études eau et ass 1 chargée des opérations collectives et études en assainissement (1/5 Assainissement – 4/5 Usine des eaux)	
Service clients		1 rédactrice	4 AA + 1 R eau et ass
Réseau ass.		1 technicien	1 AM, 2 AT + 1 stagiaire
Epuration		1 technicien	1 AM, 5 AT, 1 apprenti + 2 embauches en cours



Les astreintes

Le pôle réseau assure une astreinte pour tous les problèmes concernant les réseaux. Il est constitué d'une équipe de 3 personnes en roulement. L'agent d'astreinte pendant une semaine est mobilisable 24/24. Il est alerté par les mairies, la police ou les pompiers.

Le CTEU et les postes de relevage ont des agents qui assurent une permanence à tour de rôle depuis leur domicile, les alarmes leur étant transmises grâce à un téléphone portable. Un agent est mobilisable 24H/24.

1.4. MOYENS MATERIELS DE LA DIRECTION

La Direction de l'assainissement dispose du matériel suivant :

Véhicules	Immatriculation	Attribution
Peugeot 108	DP-462-LC	Direction
Citroën Berlingo	FE-881-ME	Pôle réseau
Citroën Jumper	EF-181-LD	Pôle réseau
Peugeot Partner	FT-342-QH	Astreinte réseau
Peugeot Partner	FS-679-JX	CTEU
Peugeot Partner	FY-864-LL	CTEU
Renault Master grue	FY-664-GE	CTEU
Renault Master	6870 MT 70	CTEU
Manitou (chargeur boues et sables)	FY-221-ZA	CTEU
Peugeot Partner	FK-815-VB	Astreinte postes+CTEU
Peugeot Partner	CH-012-CW	CTEU
Peugeot Partner	FS-679-JX	CTEU

1.5. SERVICE ET INFORMATION DU PUBLIC

1.5.1. Accueil des abonnés

L'accueil du public se trouve à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Vesoul (C.A.V)

Direction Eau et Environnement

6 rue de la Mutualité

70000 VESOUL

Horaires : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Activité du service clients Eau et Assainis.	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'appel reçus	1156	2043	3959	5261	4033	3249
Nombre de mails réceptionnés « service.clients@vesoul.fr »		Non créé	1653	2161	2930	2829
Nombre de courriers reçus				452	344	450
Nombre d'abonnés accueillis au guichet	147	322	451	147	79	47
TOTAL DES SOLLICITATIONS	1.917	3.520	7.122	8.959	7.386	6575
Nombre de courriers/mails envoyés	614	1155	1059	1390	4242	4576
Dont courrier papier				1312	1927	
Nombre d'agents	2	3	3.5	4.7	4.7	5

L'accueil physique représente 0.7% des sollicitations du service.

422 demandes de contrôles d'assainissement

Dont 346 dans le cadre d'une vente avec facturation à 60 € (notaires / agence immobilières/ particuliers)

76 contrôles assainissement hors vente

97 notes d'urbanisme

1.5.2. Les moyens de paiement

Les différents modes de paiement sont :

- Le prélèvement automatique semestriel (pour Vesoul),
- Internet (TIPI),
- Paiement par flash code dans les commerces équipés Française des jeux
- TUP avec chèque,
- Carte bancaire au guichet de la Perception

Les chèques et les espèces ne seront plus acceptés à la Perception sous peu.

1.5.3. L'astreinte

Le service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il suffit de joindre l'accueil de la Mairie de la commune concernée, la police, ou les pompiers qui transmettent l'information.

1.6. POINTS DIVERS

1.6.1 Le règlement d'assainissement

Un règlement communautaire d'assainissement et pluvial a été approuvé le 16 janvier 2020 en Conseil Communautaire suite au transfert de la compétence eau pluviale. Un nouveau règlement est en cours de réalisation avec étude juridique des clauses.

1.6.2. Implication de la Direction

La Direction assainissement est impliquée ou adhérente aux organismes suivants :

- ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) : participation aux groupes de travail en assainissement collectif et non collectif.
- AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) : groupe de travail Eau et Assainissement
- FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

1.6.3. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement (P207.0)

Néant

1.6.4. Etude de l'analyse des risques de défaillance du CTEU

L'Arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement, dans son article 7, précise que les stations d'épuration en service au 1^{er} juillet 2015 et de capacité nominale supérieure ou égale à 120kg/j de DBO₅, doivent faire l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse vise :

- à identifier les points de fragilité dans l'installation de traitement susceptibles d'avoir un impact sur le milieu récepteur,
- de faire en sorte que les principaux facteurs de défaillance constatés fassent l'objet de réponses appropriées.

L'analyse des risques du CTEU a été terminée en septembre 2020 et transmise aux services de l'Etat (préfecture, Agence de l'Eau). C'est un document vivant et évolutif qui fera l'objet d'une révision régulière par le service (Ex : en cas de nouveaux risques décelés, en cas de modifications, etc.).

1.6.5. Autorisation de déversement

L'évolution du nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Création	3	10	16	11	17	2	3		1	1
Renouvellement		0	1	7	2		1	1	4	3
Fermeture ou abrogation de l'arrêté				2		1				
Arrêté arrivé à échéance								12	15	19
TOTAL Arrêté d'autorisation actif	3	13	29	38	55	56	59	47	33	15

Cr : création

Re : Renouvellement

Entreprises détenant une autorisation de déversement
Garage VED, Casse-auto Jacquinet, Vesoul auto-service, Etoile 70 service, Dépannage assistance Franche-Comté, Bourlier Vesoul, CLC Jeannot Loisirs Vesoul, Lavage Auto-Clean, Nissan Truck Bassigny PL, Keolis Vesoul, Transdev Grand Est, Transports RIGOULOT, Ballet constructions, Fers et Métaux, COLSACO, SIF, Pagot-Caput, COLAS Nord-Est site de Vesoul, CCD Energies, GH 70 site de Vesoul, Abattoirs de la Motte, Concession automobiles Peugeot Vesoul, Camping-car 70, France Express Groupe GEODIS, station-service CORA Vesoul, Station-service Centre Leclerc Pusey, station-service Leclerc Express, Vesoul Location BTP, unité technique de la DSTT, services techniques du SDIS 70, Centre Technique 70, Garage de Franche-Comté, Ambulances Mélinoises SARL, Auto-Bernard Franche-Comté (Renault SONODIA), Trail 70, Station-service/lavage Mikery Vaugine, AS24, transports BARBIER, JPA Emballage, CEI DIR-Est, Locanor SAS (Avis), Station-service Ets Dormoy, garage MGD, Société APE (station lavage auto publique VED), Suez RV Centre-Est site de Vesoul, STELLANTIS, MC Station Total, Brasserie du 19 juin.

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

Les dépenses et les recettes du service public communautaire, correspondant à la collecte et à l'épuration des eaux usées, sont retracées dans un budget annexe assainissement, voté chaque année par la Communauté d'Agglomération. Ce dernier doit être équilibré.

2.1. ELEMENTS BUDGETAIRES

Toutes les valeurs sont données en Euros TTC

	Type de recette	2021	2022	2023
70611	Part fixe et redevance assainissement	3 958 611.80	4 078 656.12	4 024 130,00
706121	Redevance modernisation	222 733.51	247 587.41	242 043.91
7588+7068	Contrôles de conformité	69 133.36	120 353.20	120 485.49
	Dépotage			
741	Prime Epuration	127 758.66	115 956.96	94 793.84
13	Subvention d'investissement	297 058.79	210 191.43	462 045.75
748	Subvention de fonctionnement	13 664.00	0	0
70613	PFAC	59 425.44	0	86 631.04

DETTES	En-cours dette au 31 décembre 2021	En-cours dette au 31 décembre 2022	En-cours dette au 31 décembre 2023
CRD - Capital Restant Dû	7 215 218.19	6 669 798.40	6 115 527.10
Capital	536 982.80	545 419.78	554 271.30
Intérêts	279 744.60	259 945.23	240 907.61
ICNE Intérêts Courus Non Echus	51 937.51	48 304.33	45 739.56
Durée d'extinction de la dette	32 ans - 2054	31 ans - 2054	30 ans 2054
Epargne brute annuelle	1 569 055	2 075 368.12	1.796.058.68

2.2. MODALITES DE TARIFICATION

La rémunération du service est assurée par une redevance basée sur le volume d'eau potable consommé. Le tarif unique est appliqué à l'ensemble des communes de la CAV. **Il est inchangé depuis 2020.**

	Part fixe		Part variable	
	2022	2023	2022	2023
Toutes communes	40.00	40,00	1.93	1,93

La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte :

C'est une redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elle permet d'aider les collectivités dans le renouvellement des réseaux d'assainissement. Elle est de 0.16 €/m³ en 2023, le volume pris en compte est celui de l'eau.

2.3. FACTURATION PAR LE SERVICE

La Direction Assainissement assure la facturation de 19 communes directement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre factures	7.170	9.418	11.874	14.522	18.434	20.550	22.073	22.784

En 2023, le service a émis :

- **51 rôles de facturation, 136 avenants**
- **22.784 factures,**
- Des factures à part (départ en cours de période en prélevés ou non prélevés, erreurs de relève ou de facturation, dégrèvement sur fuite, liquidation,...

Bilan en assainissement :

TITRES	Rôles facturation	40
	Avenants N	82
	Contrôles	10
	PFAC	1
MANDATS	Avenants n-1	200
	TOTAL	333

	Volume facturé	Nombre de factures	Annulation années antérieures	TOTAL
Andelarre	4.517	116		11.823,75
Andelarrot	7.603	212		20.164,64
Chariez	7.802	236		21.153,39
Charmoille	20.241	435	-718.96	51.021,12
Colombier	14.552	371		38.378,78
Comberjon	5.067	163		13.916,91
Coulevon	5.028	177	-263.34	13.997,93
Echenoz-la-Méline	119.189	2650	-354.07	320.254,15
Frotey-les-Vesoul	60.447	1232	-112.89	153.402,73
Mont le Vernois	9.343	244	+9.91	24.625,60
Montcey	7.371	229		19.957,55
Montigny les Vesoul	24.191	564	+105.88	62.286,39
Navenne	58.878	1066	-772.76	148.169,27
Noidans les Vesoul	101.402	1912	-1174.82	260.031,67
Pusy Epenoux	19.796	501	-409.25	50.863,05
Quincey	46.953	1239	+6.70	124.092,60
Vaivre et Montoille	91.409	2119	-13.32	242.940,77
Vesoul	924.523	7576	-38.734,73	2.421.212,09
Villeparois	7.044	189		18.713,20
TOTAL				
<i>Pusey (Gaz et Eaux)</i>	<i>77.227</i>	<i>1553</i>		<i>178.203,49</i>
TOTAL	1.612.583	22.784	-42.431.65	4.195.209,08

Facturation des contrôles de conformité assainissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Les contrôles de conformité	366	361	359	459	334	422
Nombre de factures	321	443	339	335	258	346
Nombre de rôles	8	11	6	11	8	10

Les moyens de paiement :

Les différents modes de paiement sont :

- Le prélèvement automatique semestriel (pour Vesoul),
- Internet (TIPI),
- Paiement par flash code dans les commerces équipés Française des jeux
- TUP avec chèque,
- Carte bancaire au guichet de la Perception

Les chèques et les espèces ne seront plus acceptés à la Perception sous peu.

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement est selon le contexte, unitaire ou séparatif. Dans le réseau unitaire, les eaux usées et les eaux de ruissellement sont évacuées dans la même conduite. Dans le réseau séparatif, les deux types d'eau sont conduits dans deux types de canalisations séparées. L'écoulement s'effectue par gravité dans les deux types de réseaux.

CODE SANDRE : 06.08.704.28.001

Les longueurs sont exprimées en km.

Commune	Long. Voirie	Long. de réseau EU/EP		Long. de réseau unitaire	Verif caméra commune	Nombre de DO estimé	Nombre de postes
		EU	EP				
Andelarre	4.679	2.31	0.53		2012		
Andelarrot	7.221	2,76	2.57	0.20	2012		
Chariez	6.667	3.48	1.92				
Charmoille	8.817	5.45	5.10		2020		2
Colombier	6.212	5.78	3.40		2014		1
Comberjon	3.317	4.0	2.2		2014		1
Coulevon	3.428	4.23	0.85		2014		1
Echenoz-La-Méline	22.347	20,5 semi-sép.	3.0		2017-2018		1
Frotey-Les-Vesoul	15.109	8.13	5.73	8.32	2015-2016	5	4
Montcey	6.371	2.26	2.60	0.66			
Montigny Les Vesoul	9.345	5.0	5.0	2.0	2017-2018		1
Mont Le Vernois	5.356	3.45	1.9				
Navenne	10.506	10,3 semi-sép.	5.0		2015-2016		
Noidans-Les-Vesoul	16.927	20,8 semi-sép.	19	1	2019-2021	1	2
Pusey	19.804	17.72	14.15		2019		6+1
Pusy Epenoux	8.109	4.1	3.58	3.12	2016	2	1
Quincey	17.301	13.86	9.62		2015-2016		2
Vaivre et Montoille	24.804	5	5	13,9	2020-2021	1	5
Vesoul	64.145	30 EU	30	Env. 40		25	13+2
Villeparois	4.845	3.76	2.50		2014	0	1
Réseau transport CAV		32,0					
TOTAL		204.9	123.65	69.2		34	41 +3

Ces longueurs sont estimées (**sauf les valeurs notées en gras**).

Les plans de surfaces de 13 communes sont entièrement récolés. Le reste des communes est progressivement récolé (en cours : Comberjon, Echenoz et Vaivre).

Le service gère environ **398 km de réseau (274 km eaux usées – 124 km Pluvial)**.

En parallèle, les curages sont suivis du passage de la caméra pour mieux connaître les réseaux. Les communes contrôlées entièrement sont reportées dans le tableau.

TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU :

Année	Longueur renouvelée
2019	3.647 km
2020	1.693 km
2021	1.741 km
2022	1.968 km
2023	2.663 km + 0.4 extension
TOTAL sur 5 ans	11.712 km
Taux de renouvellement (274 km)	0.85 %

3.2. LES POSTES DE REFOULEMENT / RELEVEMENT

La CAV gère tous les postes de refoulement / relèvement, y compris certains de ceux appartenant en propre aux communes (pluvial) au moyen d'une convention de financement par es communes concernées. La configuration du réseau suit la morphologie relativement plate du secteur et comprend donc de nombreux postes de relevage.

Ce linéaire compte 41 postes de relèvement ou de refoulement (voir annexes), entretenus par le service épuration. Le service assure l'entretien de trois postes pluviaux (2 d'eaux pluviales PN214 Vesoul, 1 OPH Pusey), de six postes d'eaux usées du SIAV Baignotte (5) et de Neurey (1).

Total : 50 postes

Les postes sont dotés d'un système de télésurveillance qui permet de gérer en temps réel les dysfonctionnements.

3.3. LES DEVERSOIRS D'ORAGE

Les déversoirs d'orages peuvent être équipés de suivis du débit de rejets en rivière, qui seront déclarés à l'Agence de l'Eau.

Ils sont au nombre de 55 et ils sont situés aux principaux « nœuds » du réseau unitaire communautaire. Ces ouvrages permettent de délester les réseaux unitaires lors des épisodes pluvieux.

La loi sur l'eau rendant obligatoire l'autosurveillance du système de collecte des eaux usées. La CAV a équipé 14 déversoirs qui collectent un fort volume de pollution.

Commune	Nombre de DO	Nombre de DO équipés
Coulevon	1	
Charmoille	1	
Chariez	3	
Echenoz la Méline	7	
Frotey-Les-Vesoul	7	
Montigny	4	
Navenne	1	
Noidans-Les-Vesoul	2	
Pusey	3	
Pusy Epenoux	3	
Vaivre et Montoille	2	1
Vesoul	21	13
TOTAL	55	14

Les volumes déversés (en m3/an) sont les suivants :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume déversé	1.034.267	569.048	531 058	1.098.051	275.610	960.812	479 514	494 198

Année	2021	2022	2023					
Volume déversé	876.479	437.429	638 684					

2022 et 2023 ont été des années particulièrement sèches, mais 2023 a connu une période de mi-octobre à fin décembre très pluvieuse.

3.4. LES BASSINS PLUVIAUX INTERCOMMUNAUX

Ces bassins se situent sur les zones de développement économique et jouent un rôle de bassin tampon écrêteur de crue en cas de fortes pluies permettant un rejet régulier dans le milieu.

Nom	Volume de stockage	Année de création
Technologia 1	2.100 m3	1999
Technologia 2	4.300 m3	2007
Haberges clinique	3.100 m3	2005
Haberges Hôpital	1.500 m3	2008
Prés Baulères	2350 m3 + noue de 430 m3	2008
Gare Multimodale	315 m3	2010
Echenoz Chemin de Presles	2 bassins en série + 2 déshuileurs débourbeurs 1110 + 855 m3	2015
ZAC d'Echenoz	Bassin de décantation de 4630 m3 Bassins d'infiltration 22.500 m3	2023

3.5. AUTRES ELEMENTS DU RESEAU

CAV : 6 déshuileurs sur les bassins : 2 aux Haberges, 2 à Technologia, 1 Prés Baulères, 1 Gare multimodale (au titre compétence économique ou transport)

Eléments gérés par les communes

Vesoul : 1 bassin pluvial au PN214 (60 m3)

11 Déshuileurs de parking (Palissy, Lili jobard, Poste de refoulement du PN214, Ecole de Musique, Maison des Associations, Ateliers généraux (2))

3.6. L'ENTRETIEN DU RESEAU

3.6.1. Nombre d'intervention des agents

Le nombre d'interventions du service exploitation de l'assainissement est de 2531, soit une moyenne de **49 par semaine**. La décomposition est la suivante :

ANNÉE	Curages	Interventions sur réseau	Vérification de branchement (notaires), urbanisme,...)	DIVERS	DICT	TOTAL
2013	134	512	491	272		1409
2014	203	485	466	198		1352
2015	151	573	570	165	256	1713
2016	128	321	638	332	381	1800
2017	132	156	640	485	147	1560
2018	120	491	475	596	98	1780
2019	168	1229	423	153	83	2056
Compétence pluviale						
2020	147	1371	421	114	81	2134
2021	158	1274	575	467		2474
2022	75	1517	485	450		2527
2023	74	1591	394	472		2531
Temps passé :2.840 heures						

Les curages correspondent au nettoyage de réseaux. Ils sont réalisés par un prestataire de service, SUEZ (ex Haustête).

Les interventions sur réseau correspondent aux suivis de chantiers, aux remises à niveau de tampons, aux interventions sur signalement d'odeurs, débordements, aux vérifications du bon fonctionnement des déversoirs d'orages, des bassins, de la position des organes de réseaux, passage caméra, dératissage ponctuelle.

NB : il y a 135 interventions de suivi de pollution (Charmoille – SIF), Vesoul (Branly), Navenne (Leclerc)

Les contrôles de conformité :	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contrôles demandés par notaires,...	347	321	337	279	321	443	359	459	258	346
Contrôles ponctuels ou après travaux	119	249	299	58	45	82	62	116	144	76
Contrôles ANC	13	7	10	7	7	8	5	10	12	13
Contrôles opérations collectives	0	66	31	33	14	4	5	1	1	4

L'ensemble des dysfonctionnements constaté par nos services ou par des personnes extérieures qui ont contacté le service assainissement, a été résolu **en moins de 24 h**. (principalement des rejets intempestifs d'eaux usées dans le milieu naturel en raison de déversoirs d'orage obstrués). Le contrôle hebdomadaire des bassins de rétention a permis le pompage de plusieurs pollutions avant que celles-ci n'atteignent le milieu naturel.

3.6.2 Les contrôles de conformité

Les contrôles de conformité de l'assainissement sont en grande majorité demandés par les notaires ou de temps en temps par les agences immobilières ou les particuliers. Ils sont facturés 60 € par contrôle (120 € en cas d'urgence), et sont valables 1 an.

Ils consistent principalement à vérifier la séparation des eaux usées et pluviales, la présence de boîtes de branchement en limite de propriété sur le domaine public (sauf encombrement souterrain par des réseaux) et l'absence de fosse septique.

En cas de présence d'une fosse septique alors qu'il y a un réseau de collecte (en contradiction avec le Code de la Santé Publique), de non-séparation des eaux sous domaine privé, ou d'absence de boîte, la propriété est déclarée NON-CONFORME.

En cas d'absence de boîtes de branchement ou de regard d'accès au réseau inaccessible, le service se déclare incapable de définir si la propriété est raccordée.

Année	Nombre de contrôles	Déclarés Conformés	Taux de conformité
2013	403	163	40.0%
2014	347	163	47.0%
2015	321	125	39.0%
2016	337	182	54.0%
2017	337	164	50.0%
2018	366	156	42.6%
2019	361	204	56.5%
2020	421	245	58.2%
2021	459	212	46.2%
2022	334	146	43.7%
2023	422	183	43.4%

Instruction en urbanisme par l'assainissement :

	2019	2020	2021	2022	2023
Certificats d'Urbanisme	41	50	68	50	38
Permis de Construire	61	72	91	63	44
Déclarations Préalables	9	6	13	8	12
Permis d'Aménager	3	6	8	5	3
	114	134	180	126	97

3.7. L'EPURATION DES EAUX USEES

CTEU, rue du Bois Mourlot, 70000 PUSEY
Code SANDRE : 06.09.704.28.001

3.7.1. La Pluviométrie

	Pusey (mm)	Quincey (mm)	Andelarre (mm)	Montcey (mm)	Pusy (mm)
2008	955	1.397	-		
2009	963	1.250	-		
2010	964	1.320	-		
2011	831	1.269	-		
2012	1 042	1.227	-		
2013	970	1.342	-		
2014	925	918	-		
2015	759	854	-		
2016	997	1292	1278		
2017	843	946	822		
2018	842	939	894		713
2019	864	1054	715	857	734
2020	781	973	748	922	762
2021	834	1130	870	1012	703
2022	638	874	688	734	601
2023	1015	1055	813	977	811

3.7.2. Le Centre de Traitement des Eaux Usées de la CAV (Pusey)

14 des 20 communes de l'agglomération sont raccordées au réseau et au centre de traitement des eaux usées de Pusey (CTEU):

Charmoille, Comberjon, Coulevon, Colombier, Echenoz la Méline, Frotey lès Vesoul, Montigny lès Vesoul, Navenne, Noidans Les Vesoul, Pusey, Quincey, Vaivre et Montoille, Vesoul, Villeparois

Dans le cadre du schéma d'assainissement arrêté par le préfet le 16 juillet 1997, trois communes hors Communauté ont été raccordées au CTEU :

Neurey-les-la-Demie, Villers le Sec, et Colombe-les-Vesoul.

Le centre de traitement des eaux usées épure également les effluents de plus de 800 entreprises et commerçants installés sur les différentes communes de l'agglomération.

Le centre de traitement des eaux usées, situé sur la commune de Pusey, est dimensionné pour 72 000 EH (équivalent-habitants). Son débit journalier peut atteindre 43.200 m³/j. Soit une charge nominale :

- Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 8 300 kg/j
- Demande Biologique en Oxygène (DBO5) : 3 900 kg/j
- Matières en Suspensions (MES) : 6 300 kg/j
- Nitrates (NGL) : 980 kg/j
- Phosphores (Pt) : 254 kg/j

Mis en service le 7 janvier 2007, il traite l'ensemble des eaux usées appartenant au périmètre d'agglomération d'assainissement. Les charges organiques reçues et traitées représentent en moyenne 64 % des charges nominales pour la pollution carbonée, 59 % pour l'azote et 25 % pour le phosphore. Il est donc loin de sa capacité maximale, ceci lui permettra un temps de vie relativement important. Il répond aux normes européennes les plus récentes.

La filière de traitement des eaux est celle des cultures libres par boues activées en aération prolongée. La filière de traitement des boues est constituée d'un épaissement sur grille d'égouttage, déshydratation sur filtre presse et séchage solaire dans une serre (mai à septembre). Une fois traitées, les eaux sont rejetées dans le Durgeon.

En 2023, 6 visites se sont déroulées au CTEU.

3.7.2.1. La production de boues

La serre a fonctionné du 07/04 au 20/10/2023. La production totale de boues a été de 836.4 tonnes.

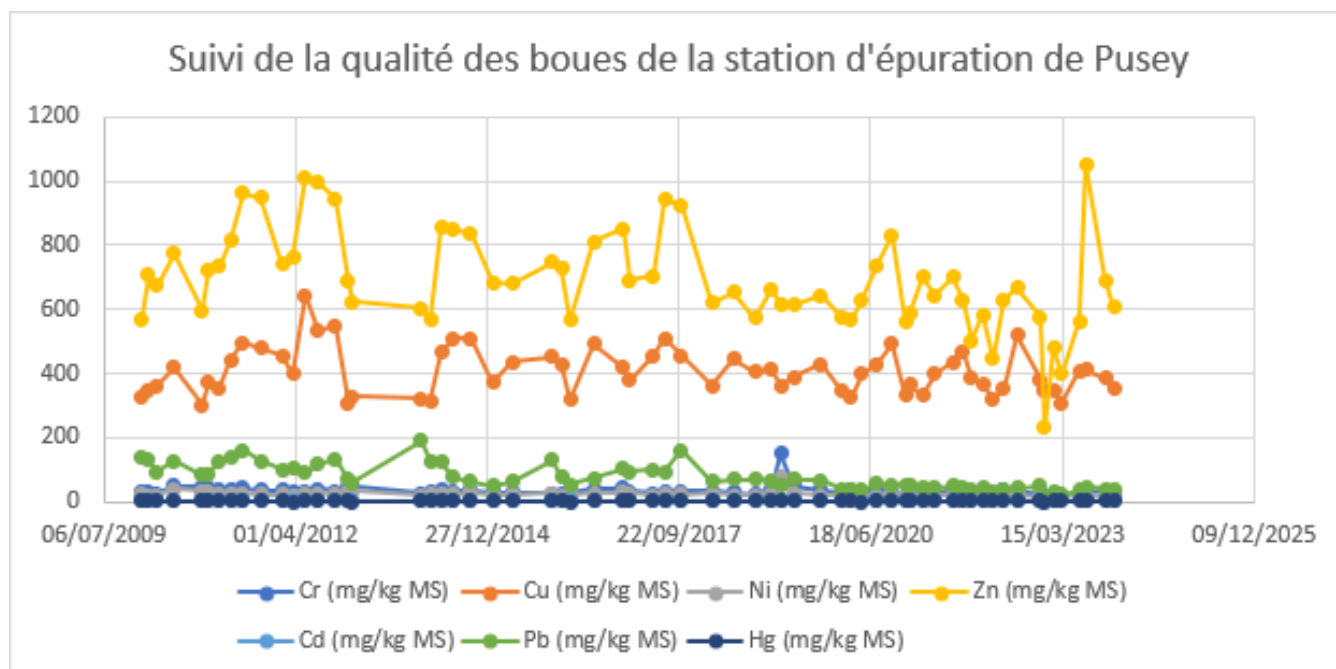
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage	852	861	816	840	784	829	706	760	845

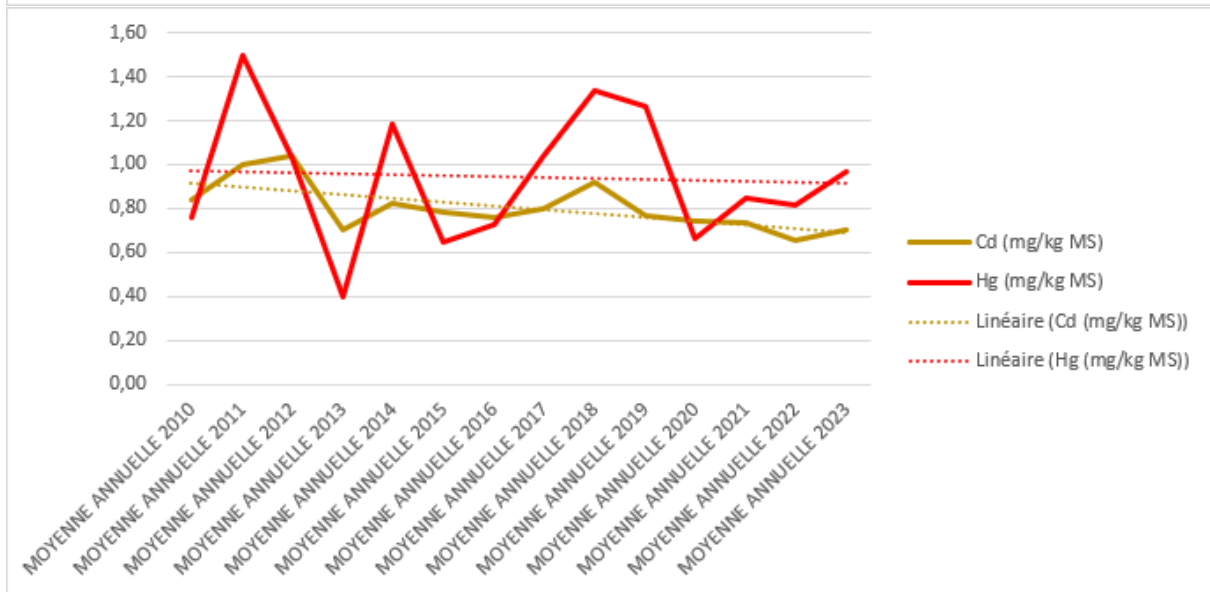
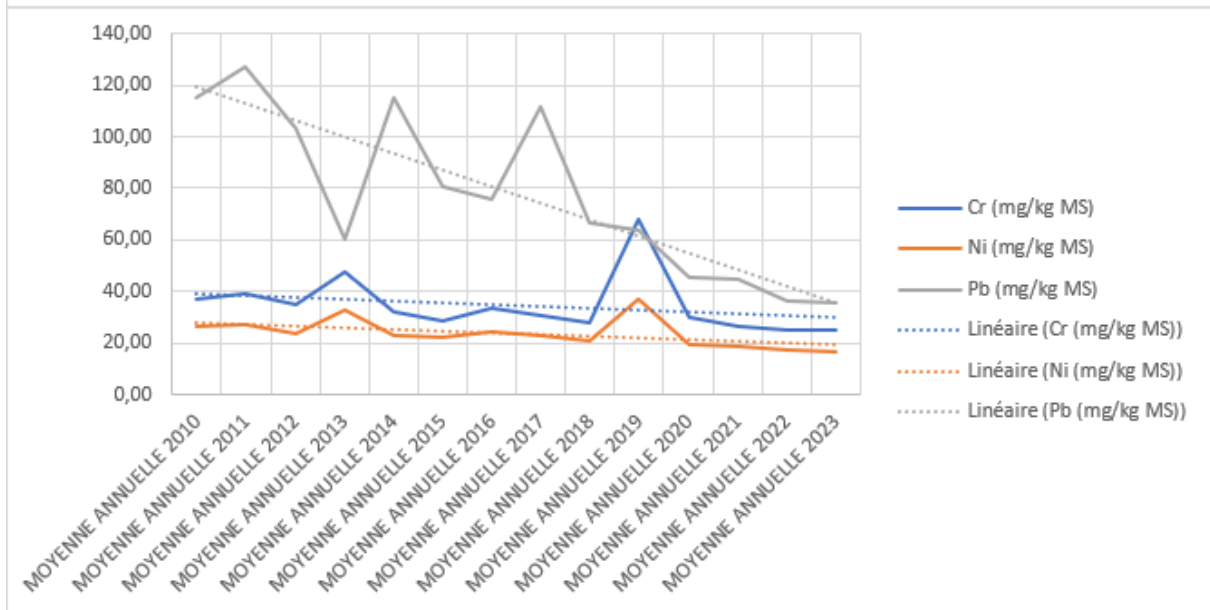
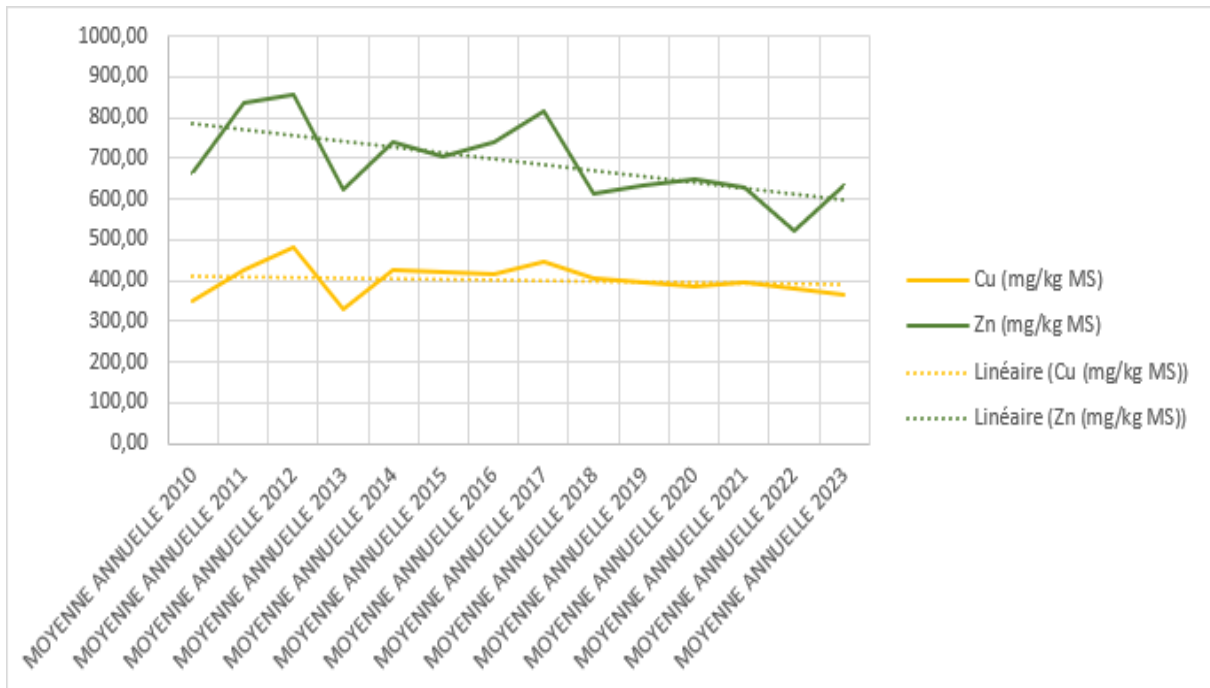
Année	2021	2022	2023						
Tonnage	795	871	836						

Les boues ont été valorisées sur une plate-forme de compostage à Montigny les Vesoul (agrée Agence de l'Eau). Le compost est utilisé pour la fertilisation de parcelles agricoles (le compost produit est conforme aux directives européennes et notamment à la norme NFU44095). On notera que le respect de cette norme contraignante contribue à transformer l'appellation « déchets » de ces boues en « produits » dégageant ainsi la responsabilité de la CAV en tant que producteur de « déchets » en cas de pollution par épandage des boues.

3.7.2.2. Suivi de la qualité des boues du CTEU

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la pollution métallique dans les boues de la station d'épuration de Pusey. Aucun paramètre ne dépasse les normes d'épandage. **On observe une diminution lente de presque tous les paramètres (sur les moyennes) et les minimums sont concentrés sur les dernières années.**





3.7.2.3. Bilan annuel des rejets de pollution en sortie du CTEU

Paramètres	Normes de rejets (arrêté du 22 juillet 2002)		Analyses des rejets de pollution en sortie du CTEU			
	Rejet (mg/L)	Rendement (%)	Rejet moyen annuel (mg/L)		Rendement moyen annuel (%)	
			2022	2023	2022	2023
DCO	80	82	22	21	94.5	93.8
DBO5	23	89	2	2	98.7	98.6
MES	30	90	5	4	97.6	97.6
NTK	6.9	87	3.6	3.6	91.7	89.6
NGL	15	70	2.5	2.6	94.2	93.0
Pt	1.8	87	0.6	0.6	86.6	81.7

On peut constater que le centre de traitement répond à l'ensemble des paramètres de l'arrêté du 22 juillet 2002 puisque la conformité doit concerner la concentration ou le rendement.

En 2023, on observe trois dépassements sur l'ensemble des bilans : 2 en NTK à 15 et 7,1 mg/l au lieu des 6,9mg/l autorisés et 1 en NGL à 16 au lieu des 15 mg/l autorisés.

Cependant, **le traitement effectué à la station d'épuration de Vesoul reste de bonne qualité et la station est conforme à la réglementation.** En effet, pour ces paramètres, il est autorisé 5 dépassements au cours de l'année (9 pour les paramètres organiques).

3.7.2.4. Les débits du CTEU

Débit de pointe : 1.800 m³/h

	Moy. Journalière en m ³ /j	Total entrée CTEU en m ³	Dont by-pass total en m ³
Q théorique		4.500.000	
2008	12 091	4 425 400	0
2009	10 394	3 793 986	0
2010	10 959	4 000 055	0
2011	9 797	3 575 376	0
2012	11 841	4 333 876	0
2013	11 829	4 317 876	0
2014	10 536	3 845 661	0
2015	9.448	3.448.678	0
2016	11.977	4.383.595	0
2017	10.136	3.638.659	0
2018	10.532	3.844.027	0
2019	10.440	3.810.580	0
2020	10.279	3.762.206	0
2021	11.345	4.141.036	0
2022	9.399	3.430.556	0
2023	10.801	3.942.280	0

L'ensemble des eaux acheminées au CTEU a été traité.

Le débit maximum journalier pour l'année 2023 a été de 27.004 m³

La consommation électrique annuelle a été de 1.225.702 kWh.

3.7.2.5. Traitement des sous-produits de l'assainissement

L'unité de traitement est également prévue pour assurer le traitement des sous-produits de l'assainissement (la forte hausse des lixiviats est liée à l'apport des lixiviats du site de dépôts des anciennes ordures ménagères, arrêté, de SITA-SUEZ (objet d'une convention) :

En tonnes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Matières de vidange issues des filières d'assainissement non collectif	1.261	1.019	1.417	2.216	1.477	1.496	1.589	1821	
Lixiviats en provenance du SICTOM et du SYTEVOM	878.2	766.6	482.9	882.2	813.5	887.9	8399	8725	
Produits issus du curage des réseaux et des postes de relevages	712.3	225.2	669.0	576.3	752.7	955.0	795.8	637.6	
Graisses issues des dégraisseurs des restaurants	18.7	0	0	0	0.74	0	49	269.8	
Balayeuses	38.2	69.1	147.9	45.06	70.1	56.9	15.5	48.4	

Cet apport de lixiviat permet un apport financier servant à la modernisation du CTEU, compensant la baisse progressive de la prime épuration de l'Agence de l'eau, passée de **180.00 € à 90.700 €** en 2023 et destinée à disparaître.

3.7.2.6. Nombre d'interventions

En fonctionnement normal :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Maintenance - curatif	119	29	26	59	15	9	6
Entretien préventif	28	57	77	22	50	132	92
Modification paramètres	1	2	0	2	3	6	10
Modification fonctionnelle	5	0	1	4	13	6	9
Total	153	88	104	87	75	153	117

Astreintes :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'alarme	2466	833	469	339	250	244

	2021	2022	2023			
Nombre d'alarme	227	247	261			

Cette évolution du nombre d'alarmes est liée à une meilleure adaptation des pompes des postes aux conditions hydrauliques, aux changements d'automates permettant des boucles d'autocontrôle avec redémarrage automatique.

3.7.3. La rhizosphère d'Andelarre - Andelarrot

Les communes d'Andelarre et d'Andelarrot sont traitées depuis juin 2012 sur une rhizosphère. L'installation a été réalisée par SCIRPE. La capacité est de 510 eq-hab. avec un volume moyen de 75 m³/j.

Code SANDRE : 06.09.700.19.001

La filière de traitement comprend :

- un dégrilleur automatique de maille 3 mm avec ensacheur,
- un canal de comptage en entrée de station avec sonde ultrasonique,
- un ouvrage de pompage pour l'alimentation du premier étage de filtration et du lit bactérien équipé de pompes Flygt,
- une unité de déphosphatation, (avec injection de chlorure ferrique)
- un lit bactérien (avec garnissage ordonné),
- un premier étage de filtration verticale par lits à macrophytes, compartimenté en trois cellules (172 m²/cellule, hauteur de 80 cm),
- un deuxième étage de filtration verticale par lits de macrophytes, compartimenté en deux cellules (127,5 m²/cellule, hauteur de 80 cm)
- un canal de comptage en sortie de station avec sonde ultrasonique.

L'ensemble est télégéré depuis le CTEU.

La charge de référence est de :

Paramètre	Charge de référence
DCO	61.20 kg/j
DBO5	30.60 kg/j
MEST	90.00 kg/j
NTK	5.10 kg/j
Pt	1.00 kg/j

En 2023, la station de traitement des eaux a traité **12.656 m³ (moyenne de 34.7 m³/j)** pour une consommation de 5.520 KW/h. La pollution entrante lors du bilan 24 h équivaut à 129 EH pour le débit et 130 EH pour les charges entrantes.

Paramètres	Normes de rejets (arrêté du 1 ^{er} février 2011)		Analyses des rejets de pollution en sortie			
	Rejet (mg/l)	Rendement (%)	Rejet moyen annuel (mg/l)		Rendement moyen annuel (%)	
			2022	2023	2022	2023
MES	35	90	<10	15	99	99
DCO	125	75	38	53	97	95
DBO5	25	70	2.6	5.6	99	99
NTK	15	70	<5	<5	99	99
Pt	2	80	3.5	1.7	84	87

Le bilan 24h a été réalisé le 12-13 juin 2023. Les rejets sont conformes aux normes réglementaires.

Déchets issus du dégrillage :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage de déchets	2.695	2.36	2.73	2.49	3.30	3.01	2.55	4.19

3.7.4. La lagune-rhizosphère de Montcey

Cette station d'épuration a été inaugurée le 12 novembre 2015, elle est dédiée au traitement des effluents du village de Montcey, avant rejet dans un fossé rejoignant le karst en lien avec la Font de Champdamoy. L'installation a une capacité est de 400 eq-hab. avec un volume moyen de 130 m3/j.

Code SANDRE : 06.09.703.58.001

La filière de traitement comprend :

- un dégrilleur automatique de maille 3 mm avec ensacheur,
- un canal venturi de comptage en entrée de station avec sonde ultrasonique,
- un bassin de lagunage de 2400 m3 et un volume tampon de 720 m3,
- un second bassin de lagunage de 1200 m3
- un ouvrage de pompage pour l'alimentation équipé de pompes Flygt alimentant un lit filtrant planté de roseaux à écoulement vertical
- un étage de filtration verticale par lits à macrophytes, compartimenté en trois cellules (160 m²/cellule),
- un canal de comptage en sortie de station avec sonde ultrasonique.

L'ensemble est télégréré depuis le CTEU.

La charge de référence est de

Paramètre	Charge de référence
DCO	48 kg/j
DBO5	24 kg/j
MEST	36 kg/j
NTK	4.8 kg/j

En 2023, la station de traitement des eaux a traité **17.505 m3** d'Eaux Brutes (moyenne de 48.0 m3/j) pour une consommation de 5.141 KW/h. La pollution entrante lors du bilan 24 h équivaut à 129 EH pour le débit et 105 EH pour les charges entrantes.

Paramètres	Normes de rejets (arrêté 215 n°174 du 4 mai 2015)			Analyses des rejets de pollution en sortie			
	Rejet valeur objectif (mg/L)	Rejet valeur impérative	Rendement (%)	Rejet moyen annuel (mg/L)		Rendement moyen annuel (%)	
				2022	2023	2022	2023
MES	30		90 %	28	29	93	70
DCO	90		75 %	125	76	93	66
DBO5	25		70 %	9	4	98	92
NTK	15		65 %	9	7.5	97	81
NGL				36.92	63.74	87	-59
P				7.0	5.8	77	-47
Escherichia coli	1000	20.000		14.659	<15		
Entérocoques	1000	4.000		3.101	<15		

Le bilan 24h a été réalisé le 8 et 9 novembre 2023 (manque d'eau avant). Les rejets sont conformes aux normes réglementaires, mais en novembre, le traitement est moins efficace.

Déchets issus du dégrillage :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage de déchets (kg)	60	120	20	0	30	240

3.7.5. La rhizosphère de Pusy

La commune de Pusy sans Epenoux (rejets directs en rivière) traitait ses effluents par le biais d'une lagune. Elle a été construite en 1992, dimensionnée pour 300 eq-hab. Le remplacement de cette lagune par une rhizosphère de 600 EH a été réalisé entre le 18/07/2016 et début janvier 2017. Le principe est une rhizosphère à deux étages, avec un poste de relèvement en tête et un système de chasse pour alimenter les bassins.

Code SANDRE : 06.09.704.29.001

La filière de traitement comprend :

- un dégrilleur automatique de maille 6 mm avec ensacheur,
- un canal de comptage en entrée de station avec sonde ultrasonique,
- un ouvrage de pompage pour l'alimentation du premier étage de filtration équipé de pompes Flygt,
- un premier étage de filtration verticale par lits à macrophytes, compartimenté en trois cellules (302 m²/cellule, hauteur de 80 cm) soit 906 m²,
- un deuxième étage de filtration verticale par lits de macrophytes, compartimenté en deux cellules (302 m²/cellule, hauteur de 80 cm) soit 604 m²
- un canal de comptage en sortie de station avec sonde ultrasonique.

L'ensemble est télégéré depuis le CTEU.

Une zone d'affinage a aussi été créée avant le rejet dans le ruisseau, en reconstituant une zone humide à saules, avec mare à batraciens,... et un flux circulant doucement sur ce site afin d'affiner les eaux conformes sortant la rhizosphère.

La charge de référence est de :

Paramètre	Charge de référence
DCO	66 kg/j
DBO5	36 kg/j
MEST	59 kg/j
NTK	9 kg/j
Pt	2.4 kg/j

En 2023, la station de traitement des eaux a traité **76.104** m³ (moyenne de 208.5 m³/j) pour une consommation de 14.965 KW/h. La pollution entrante lors du bilan 24 h équivaut à 395 EH pour le débit et 160 EH pour les charges entrantes.

Paramètres	Normes de rejets (arrêté du 21 juillet 2015)		Analyses des rejets de pollution en sortie			
	Rejet (mg/l)	Rendement (%)	Rejet moyen annuel (mg/l)		Rendement moyen annuel (%)	
			2022	2023	2022	2023
MES		50%	<10	<4	99	99
DCO	200	60%	22	12	93	97
DBO5	35	60%	1.3	2.20	98	98
NTK			<5	<5	99	99
NGL			20.3	33.2	62	48
Pt			2.6	3.3	60	52

Le bilan 24h a été réalisé le 12-13 juin 2023. Les rejets sont conformes aux prescriptions.

Déchets issus du dégrillage :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonne de déchets	0	0	0	0.02	0	0.035

3.7.6. Les autres systèmes d'épuration

Les communes de Chariez et Mont-le-Vernois sont raccordées sur le système de traitement du syndicat intercommunal de la Vallée de la Baignotte (SIAVB).

Le SIAVB gère la collecte et le traitement des eaux usées de 7 communes (Baignes, Boursières, Chariez, Clans, Mont-le-Vernois, Pontcey, et Velle le Chatel) à partir des postes de refoulement.

La station d'épuration est une lagune composée de 5 bassins située sur la commune de PONTCEY.

C'est un lagunage naturel de capacité :

- 1400 EQH
- 84 kg de DBO5 / j
- 210 m3/j

Mesures entrée de station		Mesures sortie de station	
Localisation	Canal de mesure en entrée du lagunage	Localisation	Canal de mesure en sortie du lagunage
Modalités des mesures	Mesures de niveau sur seuil déversant avec sonde US	Modalités des mesures	Mesures de niveau sur seuil déversant avec sonde US
Seuil	Seuil triangulaire 90°	Seuil	Seuil triangulaire 90°
Appareillage	Data logger LT-US (marque Sofrel)	Appareillage	Data logger LT-US (marque Sofrel)
Prélèvement	Préleveur réfrigéré AS950 asservis au débit	Prélèvement	Préleveur réfrigéré AS950 asservis au débit

Bilan 24 h de 2016 (données Oxya Conseil) :

En application de l'arrêté du 21 juillet 2015, la station d'épuration doit respecter pour chacun des paramètres l'un des critères suivants :

Paramètres	Concentration à ne pas dépasser	Rendement à atteindre	Concentration rédhibitoire
DBO5	35 mg/l	60 %	70 mg/l
DCO	200 mg/l	60 %	400 mg/l
MES		50 %	150 mg/l (lagunage)
T°C			>25°C
pH			<6 et >8.5

Paramètres	Concentration			Flux			Rendement
	Entrée	Sortie	Unité	Entrée	Sortie	Unité	
Débit journalier	78,33	78,33	m3/j				
T° de l'eau	18,50	21,30	°C				
pH	7,50	7,60					
DCO	549,00	52,00	mg/O2/l	43,00	4,07	kg/j	90,53%
DBO5	170,00	3,00	mg/O2/l	13,32	0,23	kg/j	98,24%
MEST	176,00	112,00	mg/l	13,79	8,77	kg/j	36,37%
NH4	97,00	1,00	mg/l	7,60	0,08	kg/j	98,97%
Azote Kjeldahl	86,10	3,00	mg/l N	6,74	0,23	kg/j	96,52%
Nitrates	1,00	1,00	mg/l NO3-	0,08	0,08	kg/j	0,00%
Nitrites	0,10	0,10	mg/l/NO2-	0,01	0,01	kg/j	0,00%
Phosphore	9,10	2,99	mg/l P	0,71	0,23	kg/j	67,14%

Au vu des résultats, la station d'épuration ne respecte pas les critères de l'arrêté du 21 juillet 2015, au niveau des Matières en Suspension. Néanmoins, la concentration en sortie (112 mg/l) est inférieure au niveau de concentration rédhibitoire (150 mg/l).

4. LES TRAVAUX REALISES EN 2023 DEPENSES EN TTC

ECHENOZ-LA-MELINE : rue des Muriers – MS16

Création d'un réseau d'assainissement séparatif – **222.136 €TTC**

Travaux COLAS : 207.452 €TTC dont 78.608 €TTC EP

Moe BC2i : 7.800 €TTC

Coordonnateur 2SPS : 2.292 €TTC

Contrôleur travaux INERA : 4.592 €TTC

Création de 320 ml en 200 mm +323 ml en 315 mm (pluvial)

ECHENOZ-LA-MELINE : passage du Landau – MS19

Création d'un réseau d'assainissement séparatif – **47.853 €TTC**

Travaux STPI : 41.782 €TTC

Moe BC2i : 3.840 €TTC

Contrôleur travaux INERA : 2.088 €TTC

Panneau BOOMERANG 143 €TTC

Pose de 46 ml en 200 mm +45 ml en 315 mm (pluvial)

Subventionné par le Département de Haute Saône 15%

PUSY – MS12

Mise en séparatif de la rue Pusy Lafayette et rues adjacentes

Travaux STPI : 981.000 €TTC (attente DGD)

Coordonnateur 2SPS : 3.600 €TTC

Contrôleur travaux INERA : 16.669 €TTC

Panneau Boomerang : 225 €TTC

Pose de 2095 ml de 200 mm PVC + 180 ml 315 mm-**1.001.494 €TTC**

Subventionné par l'Agence de l'eau 50% + le Département de Haute Saône 20%

VAIVRE – PRES BAULERES

Viabilisation de 4 parcelles, extension d'un réseau séparatif

Travaux Roger Martin : **38.912 €TTC**

Pose de 80 ml de 200 mm PVC et pluvial 74 ml de 315 mm

VESOUL – RUE DES URSULINES – MS13

Reprise de branchements

Travaux Roger Martin : 8.229 €TTC

Pose de 14 ml de 200 mm PVC – **8.229 €TTC**

VESOUL – RUE DES BIGNONES

Remplacement réseau unitaire effondré - URGENCE

Travaux FAUCOGNEY : 64.623 €TTC

Pose de 78 ml de 500 mm PEHD annelé

VESOUL – RUE DES SAULES – MS18

Mise en séparatif de la rue des Saules

Travaux ROGER MARTIN : 206.965 €TTC (attente DGD)

Coordonnateur 2SPS : 786 €TTC

Contrôleur travaux INERA : 2.915 €TTC

Panneau Boomerang : 287 €TTC

Pose de 250 ml de 200 mm PVC + 105 ml 315 mm + 135 ml en 400 mm (pluvial) **210.953 €TTC**

Subventionné par le Département de Haute Saône 15%

CTEU

Remplacement de deux compresseurs à vis Aerzen par des modèles Hybrides

- Gain en énergie (27 %) pour efficacité identique – économie estimée de 1.061.500 kWh
- Aide de l'Etat 6.157 €HT par appareil
- Economie de 3.850 €HT/an de révision par appareil
- Coût d'achat : 28.598 €TTC/unité

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU :

- 104 Mises à niveau et reprises de tampons) **117.000 €TTC** (limite maxi du budget)
- Imprévus (effondrement,...) **142.000 €TTC**

TOTAL :

EU :3.063 m de canalisations remplacées et créées pour 1.370.606 €TTC

CTEU : 114.392 €TTC

EP 682 ml de canalisations remplacées ou créées pour 246.368 €TTC

Soit 1.743.998 €TTC EU et 246.368 €TTC EP

5. LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DE SERVICE ET DE PERFORMANCE 2023

5.1. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

Référence	Intitulé	Valeur 2023
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	32.855 (33395-540)
VP175	Nombre d'habitants desservis	33.395 (540 ANC)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	15 autorisations
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (CAV)	836 tonnes
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	PF :40 € - PV : 1.93 €/m ³ 2.26 €/m3
DC184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année	4.024.130
VP 182	En cours de la dette	6.115.527.10
VP 183	Epargne brute annuelle	1.796.058.68

5.2. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Référence	Intitulé	Valeur 2023
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98.1% (11.065 ab/11.284 ab AC)
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Plan de réseau recollé : 80% - 14/20 pts (14 communes) Informations structurelles sur chaque tronçon (Ø, matériau, année de pose) : 8/10 pts Altimétrie des canalisations : 8/10 pts Localisation ouvrages annexes : 9/10 pts Dénombrement des branchements : 4/10 pts Localisation identification interventions : 10/10 pts Plan pluriannuel d'auscultation : 10/10 pts Plan de renouvellement des canalisations : 10/10 pts Mise en œuvre plan de renouvellement : 10/10 pts BILAN : 83/100
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	5 pts
VP250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, DO,...) et les points d'autosurveillance du réseau / 10 points	Oui /10 pts

VP251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) / 5 points	Oui / 5 pts
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques / 10 pts	Non
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 pts)	60 %
VP254	Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui
VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose / 0 à 15 pts	60% - 9 pts
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie / 0 à 15 pts	70% - 9 pts
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) / 10 pts	Oui / 10 pts
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conformité 100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conformité 100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conformité 100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Conformité 100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandon : 21.622,65 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	10 débordements
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
VP140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années	12.137 m
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.85% (11.712 m /5 ans / 274 km)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Conformité 100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Localisation points de rejets potentiels au milieu : 20/20 Evaluation pollution collectée : 10/10

		<p>Détermination moment et importance du rejet : 20/20</p> <p>Mesures de débits et de pollution sur rejets : 20/30</p> <p>Rapport présentant dispositions de surveillance : 10/10</p> <p>Qualité des milieux récepteurs et impact rejets : 10/10</p> <p>BILAN : 70 points /100</p>
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	30 ans Année 2054 (1 emprunt de Montigny sur 50 ans)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente = RAR	<p>1.94% pour les prises en charge 2020 (sur 4.026.076,95 €)</p> <p>1.46% pour les prises en charge 2021 (sur 4.636.913,50 €)</p> <p>1.13% pour les prises en charge 2022 (sur 4.524.686,97 €)</p> <p>6.12% pour les prises en charge 2023 (sur 4.544.531,44 €)</p>
	Taux de réclamation (exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.) 11.065 abonnés	<p>10 Refoulement/débordement chez particuliers et voirie</p> <p>7 problèmes d'odeurs,</p> <p>2 interventions de dératisation</p> <p>28 problèmes de branchements (bouchon,...)</p> <p>Total : 64 interventions</p> <p>0.58%</p>

6. LES PROJETS POUR 2024

ECHENOZ

Poursuite de la séparation des eaux du flanc est de la commune

Rue ROSSEY : mise en séparatif – 50.000 €TTC

NAVENNE

Etude des branchements sur plusieurs rues suite à problèmes 50.000 €TTC

Poursuite de la reprise des réseaux dégradés et de la mise en séparatif – 350.000 €TTC

QUINCEY

Séparation d'une partie des regards mixtes – réduction des débordements et des transferts d'eaux usées vers les eaux de pluie et inversement

50.000 €TTC

VESOUL

Remplacement réseau allée de la rue Bosquet St Martin 20.000 €TTC

Mise en séparatif du réseau unitaire des Rêpes : étude de Moe – projet sur 4 ans

Rue Moulin des Prés : remplacement du réseau unitaire (dallot en pierre)

CTEU :

Mise en place de 10 trackers solaires pour une autoconsommation électrique de 30%

550.000 €HT – envisagé au BS

Rentabilité en moins de 12 ans au prix actuel de l'énergie

LOGICIEL CLIENTS – ANEMONE

Portail Agence en ligne + signature électronique + SMS

60.000 €TTC

7. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le règlement d'assainissement non collectif a été adopté par la délibération n°16 du 29 mars 2007. L'assainissement non collectif fait l'objet d'un rapport séparé. Les données de base sont fournies ci-dessous.

1. Indicateurs descriptifs du service

Le contrôle obligatoire de l'existant prévu avant le 31 décembre 2012 a été réalisé l'été 2016 sur toutes les installations d'ANC existantes. Il a été produit 146 rapports envoyés aux abonnés, avec 49 installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation.

Il est nécessaire de refaire l'étude en 2022 mais en attente du zonage d'assainissement en fin de l'étude diag. Cette étape est en attente du PLUi.

Référence	Intitulé	Valeur 2023
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	540 estimé (moyenne de 2.5 hab./abonné) (216 installations contrôlées)
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	100

2. Indicateurs de performance

Référence	Intitulé	Valeur 2023
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	18.5%

3. Autres éléments

Tarification du contrôle de l'ANC : 75.00 € TTC par contrôle sur neuf ou existant
50.00 € TTC par visite supplémentaire sur site
100.00 € TTC par visite dans le cadre d'une vente immobilière
(délibération n°117 de la CAV du 15/12/2022)

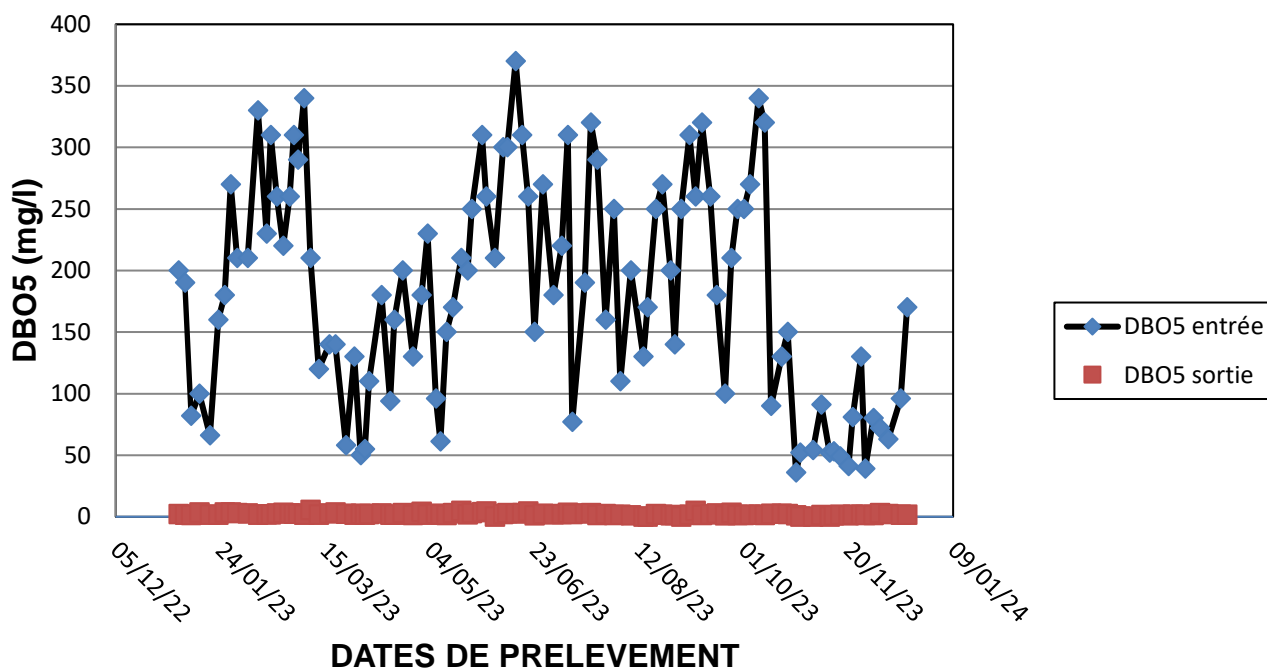
Recettes de fonctionnement : 625 € TTC
Recettes d'investissement : 0 € TTC

Approbation du zonage d'assainissement (délibération CAV du 10 décembre 2008).
Nouveau zonage réalisé, en attente de lancement de l'enquête publique en 2024

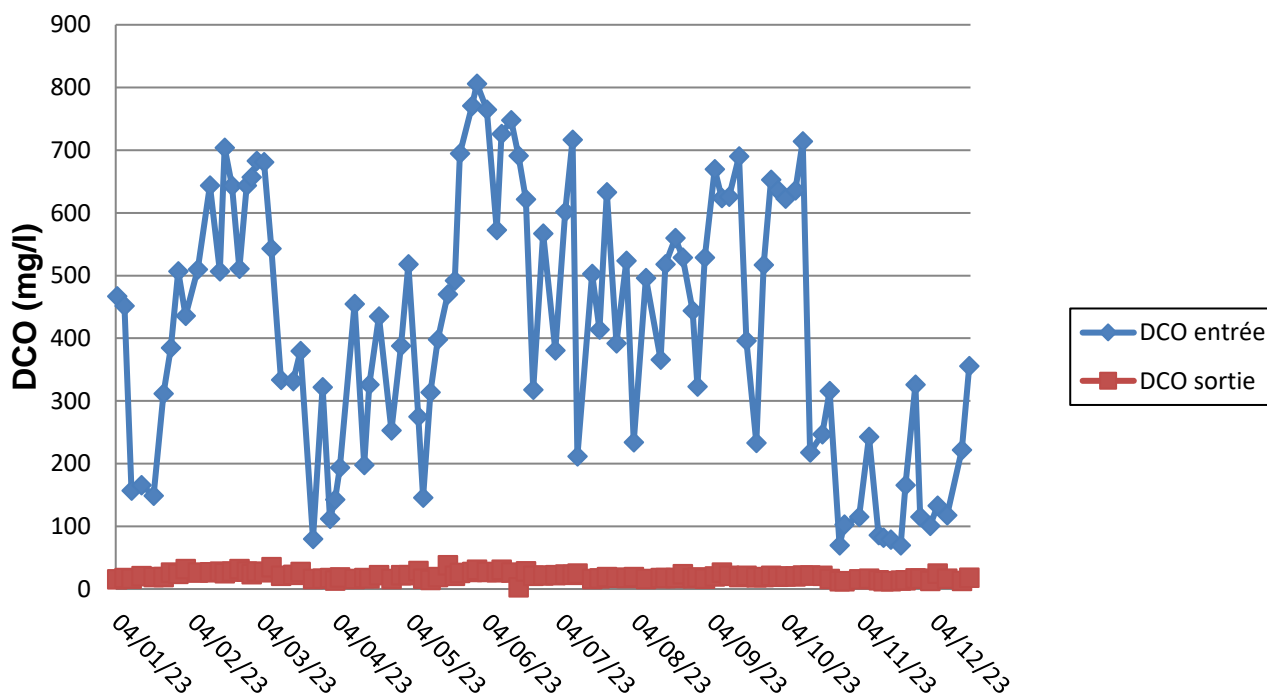
ANNEXE 1

EVOLUTION DE LA QUALITE DES EAUX USEES ENTRE L'ENTREE ET LA SORTIE DU CTEU

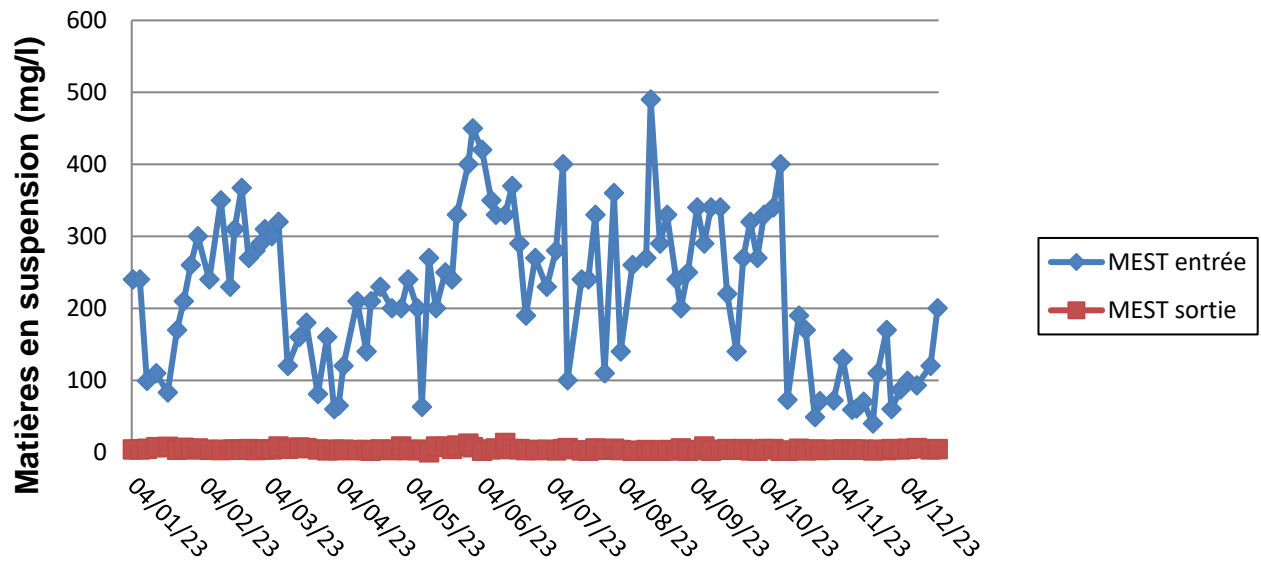
EVOLUTION DE LA DBO5 DES EFFLUENTS Entrée CTEU / Sortie CTEU



EVOLUTION DE LA DCO DES EFFLUENTS Entrée CTEU / Sortie CTEU



EVOLUTION DE LA MEST DES EFFLUENTS Entrée CTEU / Sortie CTEU



ANNEXE 2

DONNEES SUR LES POSTES DE RELEVEMENT / REFOULEMENT DE LA CAV

	Localisation	Date de pose	Nature de l'eau	Equipement
VESOUL :				
SR Petitjean	Quai du Dr Petitjean	Avant 1977	Eaux usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue N 460
SR Pontarcher	Parc des expos, Bd Kennedy, contre le Durgeon	Avant 1979	Eaux usées	2 pompes Flygt 3153.182 roue N433
SR Larue	Bd des Alliés (caserne des Pompiers)	Avant 1979	Eaux usées	2 pompes Flygt 3153.182 roue N433
SR Rocade 1	Rue Gustave Courtois	Avant 1982	Eaux usées	2 pompes Flygt 3127.160 roue N437
SR Rocade 2	Vers le Majestic	Avant 1982	Eaux usées	2 pompes Flygt 3127.161 roue N437
SR Doillon	Rue du Dr Doillon	Oct. 1986	Eaux usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue N460
SR Route de Noidans	Rue de Noidans	Mars 1992	Eaux usées	2 pompes Flygt 3069.160 roue 272
SR Technologia 1	ZI Technologia Vers Plein Ciel	Mai 1999	Eaux usées	2 pompes Flygt 3127.180 roue monocanal 430
SR Poincaré	Rue Henri Poincaré – rue Grosjean	Mars 2001	Eaux usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue N460
SR Dépoulain	Rue Robert Dépoulain	Févr. 2004	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3069.180 roue vortex 252
SR Rialto	Rue de Franche Comté	Mai 2006	Unitaire	2 pompes Flygt 3068.180 roue monocanal 472
SR Technologia 2	Rue Hubert Gibault vers TLR	Août 2007	Eaux usées	2 pompes Flygt 3102.181 roue monocanal 461
SR Boucherie	Rue du Cdt Girardot PN214	Oct. 2005	Unitaire	2 pompes Flygt 3068.180 roue monocanal 470
PN214 Piétons (Ville de Vesoul)	Boulevard de Gaulle	Juil. 2007	Pluvial	2 pompes Flygt 3102.181 roue monocanal 471
PN214 cycliste (Ville de Vesoul)	Boulevard de Gaulle	Fin 2007	Pluvial	2 pompes Flygt 3127.181 roue 410
EXTERIEUR VESOUL :				
SR CHARMOILLE 1	Rue du Puits Salé – Charmoille		Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue N253
SR CHARMOILLE 2				2 pompes Flygt 3102.181 roue N254
SR COLOMBIER	Rue du Viaduc 70000 COLOMBIER	Mai 1998	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3127.180 roue monocanal 481
SR COMBERJON	Chemin du Moulin 70000 COMBERJON	Mai 1996	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue N253
SR COULEVON	Route des Rêpes 70000 COULEVON	Avant 1996	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3102.180 roue monocanal 432
SR SAUSSENET	Rue du Saussenet 70000 Echenoz la Méline	Nov. 2012	Eaux Usées	2 pompes Flygt : une 3085.183 roue monocanal 255 et une 3085.160 roue N460
SR FROTEY Bel air	Impasse du Bel air – Frotey-les-Vesoul	Avant 1991	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue N460
SR FROTEY Jeu Quille	Rue du jeu de Quille 70000 Frotey-les-Vesoul	Avant 2000	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3127.161 roue N 246
SR FROTEY Mairie	Rue Auguste Guyard	02/2018	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3069.160 roue 272
SR FROTEY Mariotte	Avenue de l'Ancienne Mairie	05/2019	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3069.160 roue 160
SR MONTIGNY	Rue du Tremblois 70000 MONTIGNY	Mars 1985	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue 460
SR1	Rue de la Corne Jacquot 70000 Noidans-les-Vesoul	Avant 1979	Eaux Usées	4 pompes Flygt 3153.182 roue N433
SR NOIDANS-VILLE	Rue de la Méline 70000 Noidans-les-Vesoul	Avant 1990	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3068.160 roue N272

SR PUSEY HLM 1	Place des anciens Combattants 70000 Pusey	Avant 2000	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3069.180 roue vortex 412
SR PUSEY HLM 2	70000 Pusey	Avant 2011	Eaux Usées	2 pompes KSB Amarex NF50-170/002 ULG-107
SR PUSEY OASIS	Rond-point Oasis 70000 Pusey	Avant 2000	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.183 roue vortex 474 et 3085.181 roue vortex 470
SR LA VAUGINE	Route de Vaivre 70000 Pusey	Oct. 2009	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3102.181 roue N460
SR ABATTOIR	Rue du Bois Mourlot 70000 Pusey	Avril 2013	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.183 roue N253
SR PUSEY PAILLARDE	Chemin de La Paillarde 70000 Pusey	Oct. 2009	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3153.181 roue N273
SR OASIS 3	Fond de la ZAC	2019		En attente de transfert
SR EPENOUX	Rue du Moulin, 70000 PUSY-EPENOUX	Juin 2017	Eaux Usées	2 pompes flygt 3153.181 roue N272
SR QUINCEY 1		Avant 1997	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.182 roue monocanal 432 dont une 3085.181 roue 470
SR QUINCEY 2		Avant 1997	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.182 roue monocanal 432 et Flygt 3085.183 roue monocanal 432
SR2	Avenue des rives du Lac 70000 Vaivre et Montoille	Avant 1979	Eaux Usées	4 pompes 3 Flygt 3153.182 roue N433 1 Flygt 3153.181 roue N433
SR3	Avenue des rives du Lac 70000 Vaivre et Montoille	Avant 1979	Eaux Usées	4 pompes une Flygt 3153.182 roue N433 et 3 Flygt 3153.181 roue N433
SR4	Route de Pusey 70000 Vaivre et Montoille	15/01/2007	Eaux Usées	4 pompes 3 FLYGT 3300.181 roue 632 et une 3301.180 roue 632
SR ATELIER LAC	Atelier du LAC 70000 Vaivre et Montoille	Avant 2011	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3057.181 roue monocanal 234
SR CROTOS	Impasse Crotos Vaivre et Montoille	Avril 2015	Eaux usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue monocanal 256
SR VILLEPAROIS	Route de Coulevon 70000 Villeparois	Déc. 1995	Eaux Usées	2 pompes Flygt 3085.160 roue N460
INTERVENTIONS CONTRACTUALISEES				
BAIGNES	70000 BAIGNES	01-juil-05	Eaux Usées	2 pompes une FLYGT 3068.170 Roue 214 et une 3069.170 roue 254
CHARIEZ	D13 70000 CHARIEZ	01-juil-05	Eaux Usées	2 pompes une FLYGT 3069.170 Roue 254
CLANS	LE PATIS 70000 CLANS	01-juil-05	Eaux Usées	2 pompes FLYGT 3069 170 Roue 254
BOURSIERES	RUE DE CLANS 70000 BOURSIERES	01-juil-05	Eaux Usées	2 pompes FLYGT 3102 170 Roue 261
PONTCEY	RUE DU BREUIL 70000 PONTCEY	01-juil-05	Eaux Usées	2 pompes FLYGT 3069 160 Roues diam 272
NEUREY	70000 NEUREY- LES -LA-DEMIE	01-juin-93	Eaux Usées	2 pompes FLYGT 3102 160 Roues diam 256

ANNEXE 3

DONNEES DE DEVERSEMENT 2023

DES DEVERSOIRS D'ORAGE

	DO Route de Noidans M³	DO Route de Noidans M³	DO Grosjean MerinosM³	DO Pouilleuse M³	DO Pontarcher M³	DO Pont des abattoires M³	DO Banque M³	DO Tabac M³	DO Repes M³	DO Petitjean M³	DO Cita M³	DO Maronniers M³	DO Marcodey M1 M³	DO Marcodey M2 M³	DO Vaire M³
JANVIER	0,00	10 707,00	0,00	19 059,00	570,90	2 554,00	7 715,00	0,00	2 877,00	2 077,89	93,00	0,44	2 602,91	34,84	0,00
FÉVRIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MARS	561,00	11 726,00	145,00	22 846,00	458,64	831,00	7 630,00	57,00	3 724,00	408,79	1 588,00	53,11	5 334,00	1 013,18	0,00
AVRIL	0,00	11 246,00	9,00	22 167,00	266,80	668,00	9 090,00	0,00	3 401,00	155,20	483,00	25,80	4 497,16	483,97	0,00
MAI	330,00	2 863,00	110,00	10 027,00	376,47	79,00	1 709,00	32,00	1 536,00	334,78	550,00	29,74	2 848,45	861,92	0,00
JUIN	20,00	1 582,00	31,00	7 508,00	326,99	267,00	984,00	6,00	1 843,00	127,58	220,00	51,18	2 924,61	1 274,34	0,00
JUILLET	1 014,00	3 079,00	136,00	15 503,00	1 135,29	778,00	2 343,00	43,00	3 476,00	706,23	785,77	194,32	9 070,23	2 821,52	0,00
AOÛT	86,00	2 088,00	22,00	8 375,00	580,34	139,00	1 143,00	8,00	2 239,00	186,09	0,16	35,28	4 733,55	1 368,99	0,00
SEPTEMBRE	591,00	2 327,00	226,00	8 236,00	406,17	338,00	1 335,00	65,00	2 066,00	276,83	1 170,53	985,90	2 810,06	616,48	0,00
OCTOBRE	1 079,00	20 823,00	620,00	63 160,00	8 902,59	4 068,00	9 891,00	92,00	3 319,00	765,26	3 389,90	269,76	21 243,27	4 303,41	0,00
NOVEMBRE	143,00	35 040,00	205,00	65 343,00	8 759,41	4 313,00	20 377,00	13,00	0,00	480,81	1 687,76	55,31	13 023,08	759,31	0,00
DÉCEMBRE	0,00	17 602,00	0,00	29 881,00	169,91	256,00	15 645,00	0,00	0,00	227,14	316,81	0,42	2 861,75	44,87	0,00
TOTAL M³	3 824,00	119 083,00	1 504,00	272 105,00	21 953,49	14 291,00	77 862,00	316,00	24 481,00	5 746,62	10 284,93	1 701,26	71 949,07	13 582,84	0,00

Total 638.684 m3

ANNEXE 4

NOTICE D'INFORMATION 2023 DE L'AGENCE DE L'EAU

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

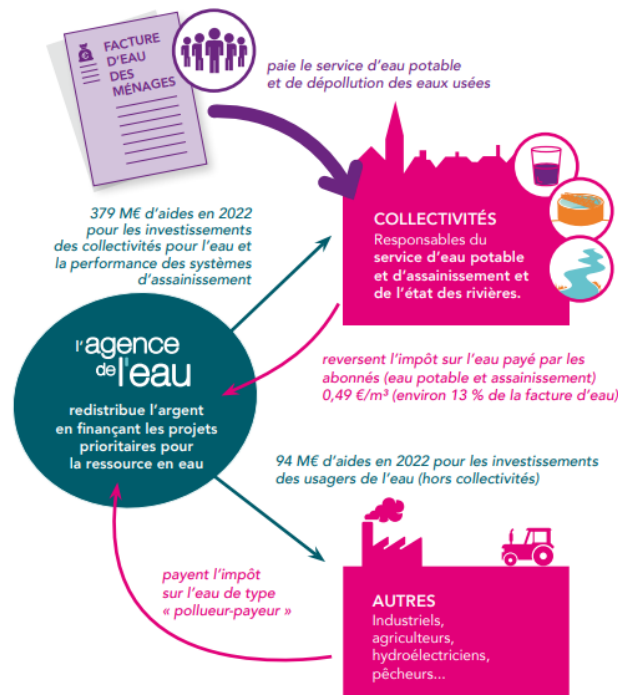
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,87 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 13 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

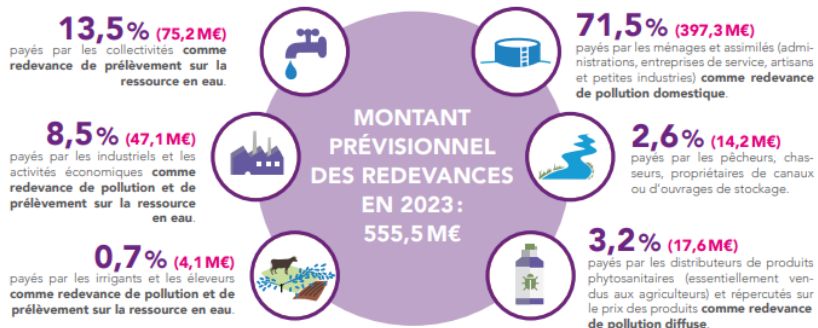
48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

**SAUVONS
L'EAU!**

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

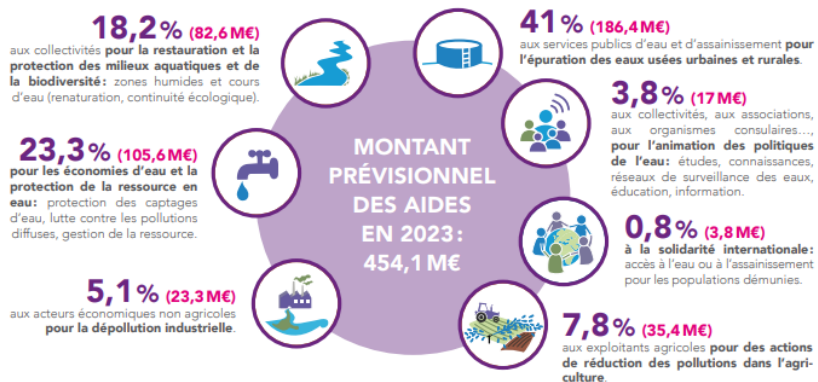
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

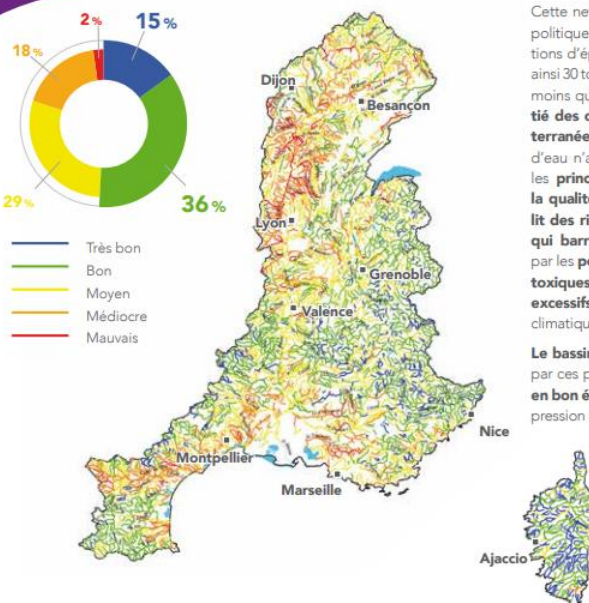


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau @sauvonsleaur
In Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse